

# Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	<a href="#">2006/2530(RSP)</a>	Procédure terminée
Résolution sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'Union européenne		
Sujet		
3.60 Politique de l'énergie		
3.60.06 Réseaux transeuropéens d'énergie		
3.60.10 Sécurité de l'approvisionnement énergétique		
3.60.15 Coopération et accords en matière d'énergie		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
22/03/2006	Débat en plénière		
23/03/2006	Résultat du vote au parlement		
23/03/2006	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0110/2006</a>	Résumé
23/03/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2006/2530(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p5
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Question orale/interpellation du Parlement		<a href="#">B6-0009/2006</a>	13/03/2006	EP	
Question orale/interpellation du Parlement		<a href="#">B6-0010/2006</a>	13/03/2006	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0189/2006</a>	22/03/2006	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0192/2006</a>	22/03/2006	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0198/2006</a>	22/03/2006	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B6-0202/2006</a>	22/03/2006	EP	

Proposition de résolution commune	<a href="#">RC-B6-0189/2006</a>	22/03/2006		
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité	<a href="#">T6-0110/2006</a>	23/03/2006	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	<a href="#">SP(2006)1725</a>	19/04/2006	EC	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	<a href="#">SP(2006)1918</a>	30/06/2006	EC	

## Résolution sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'Union européenne

Le Parlement européen a adopté une résolution invitant l'UE à parler d'une seule voix pour défendre la sécurité de ses approvisionnements énergétiques et à réduire sa dépendance vis-à-vis des énergies fossiles.

Les députés demandent à la Commission de mettre en marche un processus politique rapide afin de parvenir dans les plus brefs délais à une politique européenne de l'énergie plus ambitieuse qui comprenne un plan d'action concret. Ils souhaitent cependant que cette politique respecte les différences géographiques, économiques, régionales, climatiques et structurelles entre les États membres. Le Parlement invite également l'Exécutif à élaborer une feuille de route pour accélérer la diffusion sur le marché des meilleures pratiques et des meilleures technologies dans différents secteurs.

Pour les députés, les récents différends sur le prix du gaz entre la Russie et ses voisins ont mis en lumière la vulnérabilité de l'approvisionnement et de la distribution énergétiques de l'UE. Ils appellent dès lors la Commission et le Conseil à mettre en place un système de médiation reconnu au niveau international en cas de différends dans le domaine de l'approvisionnement et de la distribution d'énergie.

Le Parlement demande encore à l'UE de prendre l'initiative d'instaurer une large coopération avec tous les grands pays consommateurs de pétrole et de gaz, à savoir les États-Unis, le Japon et les grandes économies émergentes telles que l'Inde et la Chine, afin d'élaborer une stratégie globale pour organiser la demande et combiner leurs efforts visant à contrebalancer l'oligopole du côté de l'offre; une telle stratégie devrait également promouvoir les économies d'énergie et l'efficacité énergétique ainsi que le recours à d'autres sources d'énergie.

Au sein de l'UE, estiment les députés, les États membres devraient faire preuve de solidarité. Cet élément de la politique étrangère commune devrait être renforcé entre les États membres en cas de perturbations de l'approvisionnement en pétrole ou en gaz. Ils préconisent en outre le renforcement de la politique européenne de voisinage, en mettant particulièrement l'accent sur la coopération avec les pays voisins dans le domaine énergétique.

Le fonctionnement satisfaisant du marché intérieur préoccupe également le Parlement, qui dénonce les distorsions du marché intérieur causées par les mesures protectionnistes prises par différents États membres et demande à la Commission de veiller au respect des règles afin d'assurer une concurrence loyale et non discriminatoire et d'éviter la formation de marchés oligopolistiques. L'Assemblée réclame ainsi une coopération plus étroite entre les autorités nationales et européennes chargées de la concurrence afin d'apporter une réponse coordonnée et véritablement européenne au patriotisme économique national qui se fait jour. Elle demande instamment aux États membres de créer un marché intérieur de l'énergie en assurant l'équilibre entre sources intérieures et sources extérieures d'approvisionnement, en veillant à l'interopérabilité des réseaux nationaux et en créant un environnement compétitif, ce qui suppose le découplage des fonctions d'approvisionnement et de distribution, non sans garantir la concurrence entre les distributeurs.

Les députés demandent en outre au Conseil d'adopter la position du Parlement sur les priorités dans le domaine des RTE afin d'ajouter les chaînons manquants au sein des réseaux transeuropéens de l'énergie, condition pour améliorer la sécurité des approvisionnements tout en renforçant le marché intérieur. Au chapitre des énergies renouvelables, les députés demandent à la Commission de proposer des mesures concrètes de réduction de la demande énergétique et d'investir massivement dans l'efficacité énergétique afin de réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et réaffirment leur vigoureux soutien aux sources d'énergies renouvelables. Ils souhaitent que l'Union européenne mette à disposition suffisamment de ressources pour les technologies d'énergie renouvelable dans le cadre du septième programme-cadre de recherche, et qu'elle aide les PME de ce secteur à utiliser leur leadership technologique pour s'imposer sur le marché mondial. L'objectif serait ainsi de « devenir l'économie caractérisée par la plus grande efficacité énergétique du monde d'ici à 2020 ».

Sur la question de l'énergie nucléaire, qui devrait selon les députés être comprise dans le débat sur la politique énergétique, le Parlement considère que les décisions en la matière ne peuvent être prises qu'au niveau de l'État membre et reconnaît le rôle que l'énergie nucléaire joue actuellement dans certains États membres, dans le maintien de la sécurité de l'approvisionnement en électricité, ainsi que dans la prévention des émissions de CO<sup>2</sup>.

Rappelant que le secteur de la construction représente plus de 40% de toute la consommation énergétique dans l'UE des 25, le Parlement encourage la Commission et les États membres à présenter une initiative européenne coordonnée tendant à améliorer le parc immobilier européen, au titre de laquelle des solutions innovantes de financement seraient proposées en collaboration étroite avec la Banque européenne d'investissement.

Le Parlement reconnaît enfin l'importance d'un renforcement de l'investissement dans la recherche et le développement, afin d'exploiter les technologies existantes et d'en promouvoir de nouvelles de manière à maintenir la compétitivité de l'Europe et à créer de nouveaux emplois durables et à long terme, à respecter les objectifs de l'Agenda de Lisbonne et à poser les jalons de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire en matière de durabilité environnementale.